

Serge LETCHIMY  
Député de la Martinique

Fort-de-France, le 28 janvier 2018

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Stéphane Travert  
78, rue de Varenne  
Paris 75007

Monsieur le Ministre

Par un courrier en date du 28 décembre 2017, il y a un mois exactement, j'attirais votre attention sur le risque chlordécone devenu aux Antilles, et singulièrement sur le territoire de la Martinique, une affaire d'arbitrages réalisés dans un contexte d'incertitude et dans un environnement réglementaire modifié, au détriment de la santé des habitants.

J'exprime mon étonnement face à la décision de relever les nouvelles LMR concernant les denrées carnées terrestres, décision prise sans concertation des élus des Outre-Mers concernés, et qui va à l'encontre de la position de 2007-2008, trahissant par là même l'application retenue du principe de précaution tendant à réduire l'exposition à la chlordécone de notre production locale.

Un rapport de l'INRA d'août 2010 pointait déjà du doigt « *de véritables anomalies* » dans la gestion de la question du chlordécone par le gouvernement français entre 1972 et 1993. Alors que le Chlordécone était interdit aux États-Unis depuis 1976, et classé Cancérigène possible en 1979, l'État français a continué à autoriser son utilisation massive dans les Antilles françaises jusqu'en 1993, soit 17 ans après les premières alertes des États-Unis. Nos populations sont donc à nouveau, et de manière inacceptable, trop exposées, face à un insecticide qui met en péril leur santé, et ceci dès leur plus jeune âge, l'éco-système de nos îles et l'économie même de la Martinique, étant tragiquement empoisonnée par cette molécule, et ce, durablement. Déjà la colère gronde au niveau de la population, mais également au niveau des professionnels de santé qui expriment à travers les médias, leur inquiétude, eux qui sont en contact direct avec les victimes de cette molécule assassine.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je demande la tenue d'une réunion avec tous les Parlementaires d'Outre-Mer, la relance du comité CROS-GREPHI et une contre-expertise du rapport de l'ANSES, la question du Chlordécone méritant la plus grande transparence.

Comptant sur votre sens des responsabilités, la France ne pouvant plus se permettre d'être pointée du doigt pour l'utilisation insupportable de ce pesticide, interdit par ailleurs, dans son agriculture, et singulièrement aux Antilles.

En l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée

Serge LETCHIMY

